

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 août et de la séance spéciale du 19 août 2021**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202100471 à 202100499 (35 630,27\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 26 août 2021
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Modification du rapport financier 2020
 - 8.2 Adoption du règlement #455-21 sur la régie interne des séances du conseil
 - 8.3 Club Quad Petite Nation – Demande de participation publicitaire
 - 8.4 Journal Petite-Nation – Semaine des municipalités du 12 au 18 septembre 2021
 - 8.5 Octroi de contrat pour le déneigement pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024
 - 8.6 Octroi de contrat pour la reconstruction de la 3^e Avenue
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie (août 2021)
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage-juillet 2021
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Adoption du règlement #454-21 sur les animaux abrogeant le règlement #363-06
 - 9.5 Adoption du règlement #456-21 modification le règlement #403-12 sur l'utilisation de l'eau
 - 9.6 Appel d'offres : Collecte et transport des matières résiduelles
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Offre de services : Vidange des fosses septiques
 - 10.3 Acquisition d'une partie du lot 4 852 518 - 3^e pompe – Octroi d'un contrat à un arpenteur géomètre
- 11. Développement économique**
 - 11.1 Décision : Appel public de proposition préliminaire #2021-02 - Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot #4 852 716
- 12. Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Rapport mensuel du Directeur des loisirs et de la culture

- 12.2 Jeux d'eau et amélioration du parc Rolland Pilon : Autorisation de signature pour demande de subvention

13. Transport et voirie

- 13.1 Suivi travaux montée/rue Papineau par le Ministère des Transports du Québec
13.2 Fauchage des fossés sur le chemin de la Grande Presqu'île par la compagnie Pro 4 saisons
13.3 Vente d'un camion de voirie – style Pick-up GMC Canyon 2007

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 7 septembre 2021 à 19 h 00** à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-167

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-168

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 août et de la séance spéciale du 19 août 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 3 août et de la séance spéciale du 19 août 2021.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-169

Chèques : Journal des déboursés – 202100471 à 202100499

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'août 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois d'août totalisant la somme de **35 630,27\$** portant les numéros de déboursés **202100471 à 202100499** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois d'août 2021 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-170

Modification du rapport financier 2020

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de corriger l'endettement net de la municipalité après vérification ;

CONSIDÉRANT que notre firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton à procéder à ladite correction;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la correction;

QUE le nouveau rapport financier soit retourné au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-171

Adoption du règlement #455-21 sur la régie interne des séances du conseil

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) ;

CONSIDÉRANT que l'article 150 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règles et des règlements pour sa régie interne relatif au fonctionnement des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun au conseil municipal d'effectuer une mise à jour des règles concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal de la Municipalité de Plaisance par l'adoption d'un nouveau règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du Conseil tenue le 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du présent règlement, mention a été faite de l'objet de celui-ci, de sa portée, de son coût et, s'il y a lieu, du mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le présent règlement s'intitule *Règlement sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Plaisance* et porte le numéro 455-21 ;

QUE le présent règlement abroge le *Règlement no 311-98 concernant les procédures des séances du conseil* et tout autre règlement antérieur ayant le même objet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION 2021-09-172

Club Quad Petite Nation – Demande de participation publicitaire

CONSIDÉRANT la campagne de publicité du Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation se retrouve sur notre territoire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte de participer à cette publicité en optant pour le choix #1 au coût de 299\$ + taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION 2021-09-173

Journal Petite-Nation – Semaine des municipalités du 12 au 18 septembre 2021

CONSIDÉRANT l'offre du Journal Petite-Nation de souligner la semaine des municipalités du 12 au 18 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le conseil s'entend pour dire qu'il est important de souligner cette semaine en y présentant soit des activités, des services, des employés ou des actions de notre municipalité ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte de participer en prenant un espace d'une demi-page au coût de 250\$;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.5

RÉSOLUTION 2021-09-174

Octroi de contrat pour le déneigement pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement vient à échéance et doit être renouvelé pour les saisons 2021-2022-2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que la machinerie doit être utilisée dès qu’il y a 5 cm de neige au sol ;

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions le 24 août 2021 à la suite d’un appel d’offres paru ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

COMPAGNIE	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL
Excavation Amyot	382 128,00\$	439 351,66\$
Excavation Séguin Lafleur	584 180,00\$	671 660,96\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE la compagnie Excavation Amyot soit retenue pour effectuer les travaux de déneigement sous réserve de la conformité des équipements affecté au contrat ;

QUE le contrat soit respecté selon le devis déposé ;

QUE M. Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier ou sa représentante et M. Christian Pilon, Maire ou le Maire-suppléant soient autorisés à signer les documents nécessaires.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.6

RÉSOLUTION 2021-09-175

Contrat pour la reconstruction et l’asphaltage de la 3^e Avenue

CONSIDÉRANT que la 3^e Avenue nécessite des travaux vu l’état de la chaussée ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2021 ;

CONSIDÉRANT l’estimé prévu par l’ingénieur de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT l’ouverture des soumissions le 7 septembre 2021 à la suite d’un appel d’offres paru ;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

COMPAGNIE	PRIX Avant taxes	PRIX TOTAL
Excavation Séguin Lafleur	91 314.00 \$	104 988.27 \$
Eurovia	112 362.00 \$	129 188.21 \$
Pavage CG	97 667.86 \$	112 293.62 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O’Reilly

QU’aucune soumission ne soit retenue étant donné le dépassement des coûts prévus pour la réalisation de ce projet.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations d’août 2021.

9.2

Tableaux des tonnages de juillet 2021 : Ordures/Recyclage/ Compostage

Le tableau des tonnages de juillet 2021 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapports de la consommation d’eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d’eau de juillet 2021 ont été déposé au conseil.

9.4

RÉSOLUTION 2021-09-176

Adoption du règlement #454-21 sur les animaux abrogeant le règlement #363-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a adopté, lors de la séance régulière de son conseil municipal, tenue le 5 septembre 2006, le règlement portant le numéro 363-06, concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a adopté lors de la séance régulière de son Conseil municipal, tenue le 5 mars 2018, le règlement portant le numéro 433-18 amendant le règlement portant le numéro 363-06 Modification du règlement sur les animaux de la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été déposé à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit 2 août 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le présent règlement abroge et remplace à toutes fins que de droit le règlement portant le numéro 363-06 concernant les animaux dans les limites de la Municipalité de Plaisance et tous autres règlements antérieurs à ce contraire;

QUE le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION 2021-09-177

Adoption du règlement #456-21 modifiant le règlement #403-12 sur l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été déposé à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, soit 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement #456-21 modifie l'article 7.4 du règlement #403-12 sur l'utilisation de l'eau potable ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le règlement #456-21 soit adopté avec les modifications suivantes :

7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment est interdit en tout temps sauf lors de travaux de peinture, de construction et de rénovation.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

MODIFIER PAR :

7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios est interdit en tout

temps sauf lors de travaux de peinture, de construction et de rénovation.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION 2021-09-178

Appel d'offres : Collecte et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT le cahier de charges préparé pour l'appel d'offres ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert ou sa représentante Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe soit et est autorisé à préparer tous les documents nécessaires pour l'appel d'offres suivant :

- La collecte et le transport des ordures, du recyclage et du compostage;

QUE l'appel d'offres soit publié sur le site SEAO;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert ou sa représentante Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe soit autorisé à conclure une entente avec un fournisseur pour la gestion des matières compostables.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de juin et juillet 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-179

Offre de service Épursol – Vidange de fosses septiques 2022

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Épursol dans un courriel daté du 6 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil d'encourager une entreprise locale pour l'application du règlement de vidange des fosses ;

CONSIDÉRANT que la loi permet de prendre une entente de gré à gré pour un montant inférieur à 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil retienne les services de la firme Épursol pour la vidange sélective des fosses septiques pour l'an 2022 au taux de 175,00\$ par unité avant taxes et au taux de 195,00\$ avant taxes pour la vidange totale des fosses septiques.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-180

Acquisition d'une partie du lot 4 852 518 – 3^{ième} pompe - Octroi d'un contrat à un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT que la municipalité a convenu d'une promesse d'achat sur l'acquisition d'une partie du lot 4 852 518 avec le propriétaire, pour les fins d'aménagement d'une 3^{ième} pompe pour l'alimentation en eau au réseau municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'obtenir les services d'un arpenteur-géomètre pour les fins de la subdivision d'une partie du lot 4 852 518;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu deux offres de service d'un arpenteur-géomètre pour réaliser ce mandat;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil retienne les services professionnels de l'étude de Marc Patrice, arpenteur-géomètre, pour procéder à la préparation d'un plan de subdivision officiel sur une partie du lot 4 852 518 au cadastre du Québec, tel que présenté dans l'offre de service datée du 31 août 2021 au montant de 3,030,00\$ taxes en sus.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-181

Décision : Appel public de proposition préliminaire #2021-02 - Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot #4 852 716

CONSIDÉRANT l'appel public de propositions préliminaires pour la vente du terrain et la construction d'un projet immobilier – Lot 4 852 716 au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Cascades à Plaisance ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule proposition préliminaire en lien avec cet appel public de propositions ;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection du 4 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est réservé le droit de n'accepter l'une ou l'autre des propositions soumises, ni d'accepter l'une ou l'autre des propositions selon les spécifications prévues ni selon les conditions présentées, le tout sans que le proposant n'ait droit à aucun dédommagement pour les frais engagés pour la préparation de sa proposition ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil n'accepte aucune proposition reçue et met fin au processus de vente du lot 4 852 716 au cadastre du Québec, en lien avec l'appel public de propositions préliminaires 2021-02.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapports mensuels du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations d'août 2021.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-182

Jeux d'eau et amélioration du parc Rolland Pilon : Autorisation de signature pour demande de subvention

CONSIDÉRANT la demande de subvention au gouvernement fédéral pour l'installation de nouveaux jeux d'eau et l'amélioration du parc Rolland Pilon;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise Madame Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe ainsi que Monsieur Jason Carrière, Directeur des loisirs et de la culture à signer tous les documents nécessaires pour obtenir la subvention demandée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

Suivi travaux montée/rue Papineau par le ministère des Transports du Québec

Le Maire, Monsieur Christian Pilon, dresse un bref aperçu des travaux à venir.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-183

Fauchage des fossés sur le chemin de la Grande Presqu'île par la compagnie Pro 4 saisons

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics est présentement en arrêt de travail ;

CONSIDÉRANT que les fossés doivent être entretenus afin d'éradiquer les mauvaises herbes et l'herbe à poux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte l'offre de services de 100\$/heure de la compagnie Pro 4 saisons pour procéder aux travaux.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-184

Vente d'un camion de voirie – Style Pick-up GMC Canyon 2007

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a invité les gens à faire une offre pour l'achat du camion de voirie type Pick-up GMC Canyon 2007, 3.7 litres, portant le numéro de série 1GTCS13E678218928;

CONSIDÉRANT que cette vente est faite tel quel, sans garantie légale;

CONSIDÉRANT que les gens pouvaient présenter une offre sous enveloppe cachetée à l'attention du Directeur général au 275, rue Principale à Plaisance avant 10 heures le 2 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 4 offres soit :

M. Bernard Desrochers	350,00\$
M. Benoit Trottier	500,00\$
M. Jean-Guy Lafontaine	550,00\$
Mme Anick Caron	850,00\$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil accepte de vendre le Pick-up GMC Canyon 2007 à Madame Anick Caron pour un montant de 850,00\$;

QUE M. Benoit Hébert, Directeur général ou sa représentante, Mme Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe et M. Sylvain Desjardins, Directeur des travaux publics soient autorisés à signer tous les documents afin de donner effet

à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

16. Période de questions

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-185

Levée de la séance à 20 h 58

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 septembre 2021

_____(signé)_____
Christian Pilon
Maire

_____(signé)_____
Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe/Secrétaire-
trésorière adjointe